

CALENDRIER PEDAGOGIQUE LANGUES A CHOIX 2024-2025

1 ^{er} semestre : du 16/09/2024 au 13/12/2024	Nombre d'heures d'enseignement à assurer					Observations
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
16/09-20/09	2	2	2	2	2	<div style="border: 2px solid blue; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center;"> <p>IDEL S1: du 05/09 au 13/09 midi</p> <p>IP WEB S1: du 09/09/2024 au 30/09/2024</p> </div>
23/09-27/09	2	2	2	2	2	
30/09-04/10	2	2	2	2	2	
07/10-11/10	2	2	2	2	2	
14/10-18/10	2	2	2	2	2	
21/10-25/10	2	2	2	2	2	
28/10-01/11	Interruption pédagogique Toussaint					
04/11-08/11	2	2	2	2	2	
11/11-15/11	Férié	2	2	2	2	
18/11-22/11	2	2	2	2	2	
25/11-29/11	2	2	2	2	2	
02/12-06/12	2	2	2	2	2	
09/12-13/12	2	2	2	2	2	
16/12-20/12	Pas de cours (semaine de partiels en composantes)					
23/12-03/01	Interruption pédagogique Noël					
Total heures	22	24	24	24	24	

2nd semestre : du 20/01/2025 au 18/04/2025	Nombre d'heures d'enseignement à assurer					Observations
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
20/01-24/01	2	2	2	2	2	<div style="border: 2px solid blue; border-radius: 50%; padding: 10px; text-align: center;"> <p>IDEL S2: du 09/01 au 17/01 midi</p> <p>IP WEB S2: du 09/01/25 au 22/01/25</p> <p><i>Journée du lycée le 28 janvier 2025</i></p> </div>
27/01-31/01	2	2	2	2	2	
03/02-07/02	2	2	2	2	2	
10/02-14/02	2	2	2	2	2	
17/02-21/02	2	2	2	2	2	
24/02-28/02	2	2	2	2	2	
03/03-07/03	Interruption pédagogique Hiver					
10/03-14/03	2	2	2	2	2	
17/03-21/03	2	2	2	2	2	
24/03-28/04	2	2	2	2	2	
31/03-04/04	2	2	2	2	2	
07/04-11/04	2	2	2	2	2	
14/04-18/04	2	2	2	2	2	
21/04-25/03	Pas de cours (semaine de partiels en composantes)					
28/04-02/05	Interruption pédagogique Pâques					
Total heures	24	24	24	24	24	

Les cours ayant lieu un jour férié devront être rattrapés :

- Soit sur un créneau à déterminer en accord avec les étudiants (**signaler le créneau retenu au service scolarité par mail : sdl-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr**, pour réservation salle, affichage et avis responsable de langue ;
Rappel : contrôle des connaissances impossible sur ce créneau;
- Soit par de l'apprentissage en autonomie intégrée (AAI) selon les règles en vigueur après l'approbation du responsable de langue.

Absences des enseignants pour arrêt de travail :

L'institution s'engage à assurer les heures d'enseignement, soit par le remplacement des enseignants soit en proposant aux étudiants des séances d'AFI à l'Espace Langue.

Absences des enseignants pour convenances personnelles :

Les enseignants souhaitant reporter des cours pour des raisons de convenance personnelle (participation à des colloques, séminaires, vacances scolaires...) devront faire une demande préalable écrite et s'engagent à rattraper les séances (cf. Guide Bonnes Pratiques).